Compte rendu de la Formation spécialisée du 28 novembre 2023

Quorum atteint, début de la réunion à 14h07

1) Approbation du PV du 18 octobre 2023

Pas de commentaire particulier sur ce PV.

Il a été adopté à l'unanimité.

2) Calendrier des instances 2024

Un calendrier prévisionnel des instances 2024 a été proposé par la direction.

Solidaires Finances Publiques en faisait la demande depuis longtemps. C'est une revendication enfin satisfaite !

3 CSAL et 3 FS sont programmés à ce stade, sachant que d'autres instances peuvent avoir lieu si c'est nécessaire.

Le prochain CSAL devrait avoir lieu le 23 janvier et la prochaine FS, le 05 mars.

Les ordres du jour prévisionnels reprennent les éléments que l'on a connus lors de l'année 2023, tels que le suivi des travaux, des missions numérisations et foncières. On y trouve aussi certaines nouveautés telles que le plan de transition environnementale. Affaire à suivre.

3) Présentation du Règlement Intérieur

Chaque instance est organisée par un Règlement Intérieur (RI) qui rappelle les attributions et fixe les conditions d'exercice.

Depuis la mise en place des nouvelles instances CSAL et FS, aucun RI n'avait été adopté. Le fonctionnement s'appuyait sur le RI des instances précédentes.

Après une année de débat houleux entre l'administration centrale et les syndicats nationaux, un projet de RI a enfin vu le jour et a été présenté aux représentants du personnel, pour avis et modifications.

Solidaires Finances Publiques a fait plusieurs demandes d'ajouts ou de modifications :

Concernant les restructurations des services, nous avons demandé à ce que soient ajoutées certaines obligations telles que la convocation du médecin du travail et de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail, la production systématique de documents relatifs aux effets des restructurations sur la santé, sécurité et conditions de travail des agents ainsi que les avis écrits du médecin du travail et de l'ISST.

Nous avons également demandé que certains points d'organisation soient mieux définis, tels que des délais de production de documents, des délais de réponses de l'administration, les droits des élus pour assurer leurs mandats, la fourniture systématique des fiches de signalement et le respect des décisions majoritaires prises par les élus (par exemple le choix de faire des visites de services).

L'interprétation actuelle des textes par la direction ne fait pas l'objet de points de discordes avec les organisations syndicales. Mais un RI à vocation à rester dans le temps et si les choses se passent bien aujourd'hui, rien ne garantit que de nouveaux représentants de l'administration n'auront pas une interprétation défavorable des textes aux droits des agents. Ainsi, ces demandes de modifications ont pour but d'assurer une lecture des textes la plus favorable possible pour la défense des droits des agents.

4) **Budget de la formation spécialisée**

Achat :

Pour boucler le budget de la FS, certaines dépenses supplémentaires ont été actées pour :

- des bureaux assis debout pour Châteauroux, Toulouse, Chalons et St Germain ;
- 3 repose-bras ergonomiques ;
- le paiement de l'exercice d'évacuation de St Germain ;
- des sacs à dos pour les agents nomades ou télétravailleurs avec le restant de budget ;

Afin de satisfaire au mieux la demande en sacs à dos, qui d'après l'Assistant de Prévention est très importante, l'achat de gourdes qui avait été envisagée lors de la précédente FS a été annulé suite à une proposition de M. le Président. Il a proposé de prendre en charge l'achat des gourdes sur le budget direction, permettant ainsi de libérer des financements pour l'achat de sac à dos supplémentaires.

Il nous a également indiqué avoir acheté sur le budget direction, un 2ème défibrillateur afin que chaque bâtiment de St Germain soit équipé.

Le budget matériel a été adopté à l'unanimité.

Formation :

3 types de formations sont prévus :

- Formation risques routiers à Nantes
- Formation de chargés d'évacuation à St Germain
- Formation aux gestes qui sauvent à St Germain

Le budget formation a été adopté à l'unanimité.

5) Présentation du rapport annuel de médecine de prévention 2022

Le rapport 2022 fait état principalement de la fin de l'épisode Covid et du retour des agents vulnérables.

Il chiffre le nombre de visites réalisées sur l'année.

Solidaires Finances Publiques a souhaité revenir sur le sujet des visites quinquennales, particulièrement sur le risque que certains agents soient oubliés.

D'après le Médecin de Prévention (MP), les mutations et autres changements d'affectation de personnels n'empêchent pas ce suivi quinquennal. Les convocations des agents se font selon les années de naissance. Elle nous a indiqué qu'à priori, tous les agents qui devaient être reçus, l'ont été.

Elle nous a également précisé, qu'en cas d'oubli, si les agents souhaitent être reçus, ils peuvent en faire la demande directement.

Ce rapport revient sur d'autres points, tels que la surveillance accrue des Troubles Musculo Squelettiques dans les services à risques, comme la numérisation.

Il acte également des remontées importantes concernant les Risques Psycho Sociaux, en particulier dans les SAPF. Les remontées les plus fréquentes portent sur « la clarté du pilotage insuffisant et la pression temporelle forte au travail ». (sic)

Solidaires Finances Publiques a interpellé à de nombreuses reprises la direction sur les RPS dans les SAPF, à cause de la pression productiviste qui pèsent sur les agents. Nos craintes sont confirmées par le rapport du MP. Il va être temps que la direction intervienne avant que cela n'ait des conséquences plus graves ! Nous serons extrêmement vigilants sur ce point !

Un des derniers points saillant de ce rapport concerne des difficultés de communication entre les MP et la direction, particulièrement dans l'Indre.

6) Questions diverses

La programmation de visites de sites, qui sont dans les attributions de la FS, a été évoquée par la CGT et Solidaires Finances Publiques. Ainsi, 3 services feront l'objet des visites de la FS :

St Florentin, Amiens et Châteauroux.

Fin de séance à 16h30